

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 74-213 du 16 août 1974

chargeant le Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 10 août 1974, le Capitaine Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Capitaine Moriba DJIBRIL.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 août 1974

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 8 - SGG 4 - Ministères 11 - CS 2 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.4 -  
CNI 1 - DGAJL-Dtion Stat-INSEA 6 - SPD 2 - CNR 2 - DGP 2 - JORD 1 -